

## « Litige » CCE AF / P'tits Avions

La crèche « Escale de Chennevières » (ouverte quotidiennement de 4h30 à 22h30h) a été créée depuis juillet 2005 pour répondre spécifiquement aux besoins de mode de garde des parents travaillant en horaires décalés sur l'aéroport de Roissy-Charles de Gaulle (Air France, Police, Douanes, Europe Handling....).

Pour cela depuis cette date, la structure s'est dotée d'équipements et de matériels très spécifiques pour gérer, par exemple, les rythmes d'inscriptions très particuliers de ces familles. Une attention très individualisée est portée à ces enfants en « mal de repères », qui subissent au quotidien le rythme de travail des parents. Le personnel soutenu par l'équipe encadrante est constamment formé à cette spécificité.

**Depuis le mois de février 2016**, malgré nos demandes, le CCE ne nous envoie plus d'enfants pour un accueil réel en horaires décalés, mais change unilatéralement les règles en envoyant des familles qui malgré leur emploi en "décalé" et "déstructuré" n'ont finalement besoin que de peu d'heures exclusivement en horaires administratifs car ils peuvent s'organiser par ailleurs, alors que notre structure est ouverte 18 heures par jour.

Chacun de ces enfants accueilli « en administratif » occupe alors la place de 2 enfants celui du matin et celui du soir. Les conséquences sont multiples et se répercutent d'une part sur l'organisation générale de la crèche (réelles difficultés sur les heures de repas et de sieste lorsque trop d'enfants se « chevauchent ») et d'autre part sur notre budget.

### **Nous venons de recevoir les « minutes de la session du 24 juin 2016 » du CCE (Annexe 1)**

Dans le rapport de la commission centrale contrôle financier, nous pouvons y lire le commentaire de Mr RIVET : «*Le CCE examine le bien-fondé de la prestation "Petite-enfance" au regard de son coût, subventions et allocations déduites et du peu de salariés à qui elle bénéficie.*»

### **Sont-ils informés ?**

**La circulaire ACOSS du 29 juillet 1992 (Annexe 2)** a été mise en place, en 2000, de haute lutte syndicale après 8 ans de négociation.

Cette circulaire et les sommes qui en découlent sont strictement réservées à des modes de garde agréés ou autorisés.

*"La participation du C.E. (ou du CCE) ne peut intervenir que pour financer les charges liées au recours à un mode d'accueil agréé ou autorisé (crèche collective, crèche familiale, mini-crèche, crèche parentale, jardin d'enfants, assistantes maternelles, centre aéré ou centre de loisirs du mercredi"*

Ces sommes utilisées pour l'accueil de jeunes enfants, sont augmentées par la subvention CAF qui rembourse une grosse partie des sommes dépensées pour les réservations de places de crèche, (à condition, bien sûr, de remplir les formulaires et d'en faire la demande à la CAF !).

**En aucun cas ces sommes ne peuvent être transférées dans le budget global d'un CE ou du CCE AF pour d'autres motifs (pour combler un déficit résultant d'une mauvaise gestion par exemple !).**

Une fois de plus, les choix de vos syndicalistes mettent à mal ce qu'ils sont sensées défendre : **la conciliation indispensable au travail entre vie familiale et vie professionnelle !**

La protection de ces valeurs est d'autant plus fondamentale qu'elles sont anciennes et concernent des salariés travaillant en horaires décalés, déstructurés et atypiques comme c'est souvent le cas pour les différentes catégories de professionnels en poste sur l'aéroport. Lorsque les professionnels déménagent de province et "montent à Paris" pour venir y travailler, l'organisation familiale s'en trouve nécessairement impactée et se complique dès qu'il y a un enfant. Les familles isolées car éloignées de leurs parents et amis se trouvent démunies car sans soutien fiable et véritable.

**C'est pourquoi la préservation d'une réponse organisée autour de la garde d'enfants en horaires décalés, atypiques et déstructurés est d'autant plus nécessaire et indispensable !**

Or nous lisons p. 20 de ces minutes, une transcription des propos du secrétaire du CCE AF (CGT)

*"... il faudra une nouvelle décision de la session. Personnellement, cela ne me pose pas de problème mais il faut être très au fait que cela aura des conséquences. Je rappelle quand même que nous baissons au fur et à mesure le nombre de berceaux. Sur Charles de Gaulle, je disais qu'on était en litige avec un des prestataires, les P'tits-Avions et que cela va de toute façon se solder par encore moins de berceaux. Je crois qu'on a prévu de supprimer tous les berceaux sur Toulouse.... ».*

### **Questions/remarques**

> Pour quelle raison Monsieur Fauverte, secrétaire général du CCE que nous avons tenté de contacter, depuis plusieurs mois à de nombreuses reprises, et auquel tous les courriers ont été adressés en RAR, n'a t'il jamais cherché à nous rencontrer ? Sans doute en raison de la pauvreté des arguments et justifications qu'il pourrait nous apporter dans son projet de destruction du lien social.

> Pourquoi un "litige" évoqué par le CCE dès juin 2016 alors que nous étions toujours en processus de discussion ? Le résultat immédiat du fameux "litige" fabriqué artificiellement par le CCE a été en fait de privilégier les familles qui ont besoin d'une place de crèche en "horaire administratif" en privant celles qui avaient réellement besoin de mode de garde en décalé (plus de nouveaux dossiers d'inscription d'enfants AF depuis février 2016 alors que le CCE est en possession d'une longue liste de familles en attente de place de crèche )

> Pourquoi le contrat a-t-il été rompu définitivement par le CCE par l'envoi d'un courrier datant du 24 août 2016 mais sans motif précis de résiliation se rapportant au contrat signé et sans d'ailleurs respecter le préavis contractuel ?

> Que vont-ils faire maintenant de cet argent rattaché à l'Allocation de Garde d'Enfant par accord ACOSS?

> Pourquoi, ces financements qui ont été trouvés et mis en place par des salariées pour l'accueil de la petite enfance devraient-ils être utilisés à d'autres fins ? Est-il normal qu'ils servent à combler en urgence le déficit général du CCE, soit 1M5 d'euros prévu pour 2016 (déficit annoncé qui ne prend d'ailleurs pas en compte les montants qui sont désormais réclamés en justice par notre crèche ) ?

> Pourquoi de nombreux parents, totalement en désaccord avec la position du CCE (pétitions, lettres, appels téléphoniques....) ont-ils été reçus par la trésorière et la secrétaire du service Petite Enfance un soir à 18 h pour être simplement écoutés à défaut d'être entendus ?

> Pourquoi, enfin, des places de crèche ont-elles été systématiquement transférées depuis le début d'année 2016 vers la crèche « La Maison Bleue », au Dôme, alors que le CCE prévoit dans son compte rendu de diminuer le nombre de places de crèche voir de les supprimer ?